

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le sept décembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Armelle BENJAOUAHDOU, Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN, Marie-Pierre CRAUZZO, Didier GARRIGUES, Isabelle GUILLOT, Nicolas LE CHEVILLER, Christelle MARROT, Jean-Julien MAZERIES, Redouan OUALI, Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Sylvain PINEAU, Liliane PLAS, Suzanne PONS, Gérard PRADEAU, Philippe PROVENDIER, Abdel RIAD.

Absents excusés : Colette LE BLAYE

Monsieur Jean-Julien MAZERIES a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte Rendu de la séance précédente qui mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Délibération 60-2020 : Adoption règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

A cette fin un groupe de travail constitué de conseillers municipaux s'est réuni et a fait la proposition jointe.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal par mail. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Délibération 61-2020 : Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote des Budgets 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de procéder, avant le vote des Budgets Primitifs 2021, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissements.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption des différents Budgets, et sur autorisation du Conseil, engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits

ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le maire demande au Conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles en respectant la réglementation pour les différents budgets (Commune, CCAS, ZAC de Gourdis).

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des dépenses inscrites en N-1 pour les différents budgets ci-dessus énumérés

Monsieur le Maire certifie sur sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération N°62-2020 : Convention de servitude ASD.ER 84 – Extension BT souterraine Lotissement du Pastel

Monsieur le Maire présente à l'assemblée de la convention déposée par SPIE Batignolles Energie Borja concernant la servitude pour l'Extension BT souterraine du Lotissement du Pastel

Il convient d'autoriser le Maire à signer cette convention qui sera jointe en annexe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Maire à signer cette convention

Délibération N° 63-2020 : Acquisition mobilier de bureau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de meubler le futur local citoyen il y a lieu d'acquérir du mobilier de bureau susceptible de pouvoir accueillir une dizaine de personnes simultanément.

Après consultation et délibération le Conseil **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Reconnaît la nécessité de cette réalisation
- Retient la proposition de la Sté MTM
- Dit que la dépense de 831.89 € HT soit 998.27 € TTC sera prévue au budget

Délibération 64-2020 : Demande subvention 2021 – Rénovation et Aménagement Mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a pour projet la Rénovation et l'Aménagement de la Mairie que cette opération inscrite dans le contrat de ruralité présente un coût prévisionnel de

		HT	TTC
HONORAIRES	Maitrise d'œuvre	8 300.00	9 960.00
TRAVAUX	Travaux	82 248.80	98 698.56
TOTAL		90 548.80	108 658.56

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses : 90 548.80 € HT

Recettes : 90 548.80 € HT

Etat (90548.80 x 30%) = 27 165.00 € HT

Département (82 248.80 x 30 %) = 24 700.00 € HT

Autofinancement = 38 683.80 € HT

L'avance de la T.V.A. sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- ⇒ APPROUVE le programme de travaux proposé par Monsieur le Maire ;
- ⇒ APPROUVE le plan de financement ;
- ⇒ Compte tenu des faibles ressources de la commune, sollicite :
 - une subvention de l'Etat la plus élevée possible
 - une subvention du Département la plus élevée possible
- ⇒ Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021
- ⇒ Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération 65-2020 : acquisition foncière cave fruitière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des négociations sont en cours avec le propriétaire de la Cave fruitière cadastrée section B n° 674.

Il rappelle qu'il est nécessaire d'instaurer une politique de maîtrise du foncier sur la commune et que cette acquisition permettrait de disposer d'espaces pour proposer de nouveaux lieux de stockage à certaines associations communales et de déplacer les ateliers municipaux actuels dans un espace plus conséquent et mieux adapté à leurs activités.

Après négociation avec le propriétaire, cette propriété nous est proposée au prix de 285 000 € hors frais de notaire.

Le service des domaines a été consulté le 05/11/2020 dernier mais nous sommes en attente de leur retour.

Dans l'attente, Monsieur le Maire propose que le Conseil se prononce sur cette acquisition.

Où cet exposé, le Conseil Municipal et après en avoir délibéré **par 17 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**

- Décide de se porter acquéreur de cette propriété compte tenu de son intérêt **sous réserve de la validation du service des domaines en matière de prix**
- Charge Monsieur le Maire des formalités pour l'exécution de la présente décision et l'habilite à signer l'ensemble des pièces relatives à cette acquisition.
- Dit que la somme sera prévue au budget 2021

17 voix Pour suite au départ d'un membre du conseil

Délibération N° 66-2020 : Convention de partenariat Conseil en énergie partagé

Monsieur le Maire présente à l'assemblée de la convention de partenariat de conseil en énergie partagé.

Il convient d'autoriser le Maire à signer cette convention qui sera jointe en annexe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Maire à signer cette convention

Charte informatique est présentée aux élus qui devront la respecter

Questions diverses :

- A la place du traditionnel repas offert aux aînés la municipalité a décidé d'offrir des colis gourmands de Noël aux personnes de plus de 70 ans. Les colis sont à retirer en mairie les 19 et 21 décembre.

- La fête de Noël est prévue le 19 décembre sur la place du Vival, cette manifestation est organisée par Les Sphères, Festi'Villau, le Château des Partages, la médiathèque et la mairie.

Fin de séance à 22h 40

Armelle BENJAOUAHDOU

Aurore CAUJOLLE

Philippe CAUVIN

Marie-Pierre CRAUZZO

Didier GARRIGUES

Isabelle GUILLOT

Colette LEBLAYE

Nicolas LE CHEVILLER

Christelle MARROT

Jean-Julien MAZERIES

Redouan OUALI

Denis PARISE

M.C OUNNAS-TROUVEROY

Sylvain PINEAU

Liliane PLAS

Suzanne PONS

Gérard PRADEAU

Philippe PROVENDIER

Abdel RIAD